

ARRETE N° 41/2023/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de LIVAROT, commune historique de LIVAROT-PAYS D'AUGE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Nouveau Code des Communes et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU l'intérêt général et l'intérêt porté par la société ALCOR (prestataire de la commune dans la cadre de l'épreuve cycliste PARIS CAMEMBERT).

VU L'organisation de l'épreuve intitulé PARIS CMEEMBERT.

VU les difficultés de circulation dans le cadre de la manutention pour la préparation de l'épreuve.

CONSIDERANT QU'IL Y A LIEU DE MODIFIER ET REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE RACINE DANS LE CADRE DE LA COURSE CYCLISTE PARIS CAMEMBERT.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE MANIFESTATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera rétablie en double sens **du Lundi 10 Avril 2023 à partir de 08h00 jusqu' au Mercredi 12 Avril 2023 18h00** dans la rue Racine à LIVAROT14140 Livarot-Pays d'Auge.

ARTICLE 2 : Du Lundi 10 Avril 2023 à 08h00 au Mercredi 12 Avril 2023 à 17h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur les 2 côtés de la rue racine à LIVAROT.

ARTICLE 3 : Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Chef de la Police Municipale de Livarot.
- Mr Le Commandant de Gendarmerie de Livarot.
- Mr le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Livarot.

Fait à LIVAROT PAYS D'AUGE, le 21 mars 2023

Le Maire déléguée de Livarot.

Vanessa BONHOMME

